



SPECIAL AGENDA SOCIAL RENOUVELÉ

EDITORIAL

La CEC European Managers approuve l'analyse de la Commission Européenne sur les changements sociaux qui surviennent en Europe.

Concernant ce sujet, la CEC a déjà exprimé sa position lors de la consultation "Réalité sociale de l'Europe".

Ainsi, la CEC European Managers se réjouit de l'approche holistique de cet agenda social renouvelé qui couvre une multitude de domaines: la politique du marché du travail, l'éducation, la santé, l'immigration et le dialogue inter-culturel.

Nous reconnaissons que la dimension sociale est présente dans le projet européen depuis le début, néanmoins l'aspect économique a longtemps été considéré comme le domaine prioritaire ou tout du moins ressenti comme tel par les citoyens européens.

C'est donc chaleureusement que la CEC European Managers salue ce nouvel agenda social qui se concentre d'avantage sur la dimension sociale de l'Europe.

*Georges Liarokapis,
President*

L'agenda social renouvelé conjugue une série de politiques communautaires pour soutenir la réalisation d'actions dans **7 domaines prioritaires**:

- Les enfants et les jeunes – l'Europe de demain;
- L'investissement dans le capital humain, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, l'acquisition de nouvelles compétences;
- La mobilité;
- Vivre plus longtemps et en meilleure santé;
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des sexes;
- Les opportunités, l'accès et la solidarité au niveau mondial.

L'agenda social renouvelé décrit dans la présente communication s'articule autour de **3 piliers**: les opportunités, l'accès et la solidarité.

- **Opportunités**: pour les créer, il est nécessaire d'accomplir des efforts soutenus axés sur des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi que sur l'accroissement du bien-être.

- **Accès**: pour exploiter les opportunités qui se présentent à eux, les individus doivent avoir accès aux soins de santé et aux services sociaux d'intérêt général;

- **Solidarité**: il prévoit d'intensifier les efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'étudier de nouveaux moyens d'aider les individus à s'adapter à la mondialisation et aux mutations technologiques.



SOMMAIRE:

- EN BREF :

• ÉDITORIAL.

- POSITION DE LA CEC:

• *Précisions sur le Nouvel Agenda Social*.

• *Révision de la directive sur les Comités d'entreprise européens*.

- PRÉSIDENTE FRANÇAISE :

• *Réunion informelle des ministres chargés du travail et des politiques sociales, Chantilly*.

- ACTIVITÉS DES MEMBRES:

• *La CFE-CGC s'insurge contre le projet de loi sur la réforme du temps de travail*.

- NOUVELLES DE LA CEC :

• *Cadres en réseau*.



« L'Agenda social renouvelé doit contribuer à donner à l'ensemble de nos concitoyens les outils appropriés pour une insertion solide et durable dans notre monde globalisé et sans cesse en mouvement. Il doit notamment aider à mieux appréhender et sécuriser les transitions et la mobilité, qu'elle soit professionnelle ou géographique. Nous souhaitons ainsi que les Européens soient correctement armés pour faire face aux changements et surtout pour en tirer pleinement bénéfice».

Vladimir Špidla, Commissaire à l'Emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances.

PRÉCISIONS SUR LE NOUVEL AGENDA SOCIAL

POSITION DE
LA CEC

Le 2 juillet la Commission Européenne a présenté son nouvel agenda social. A l'exception de la révision de la directive sur les comités d'entreprises européens, les idées et initiatives exprimées n'affectent pas directement ou spécifiquement les intérêts des managers en Europe. Néanmoins, nombres de mesures traitent de questions réglementaires qui sont hautement importantes pour les salariés indépendamment de leur statut professionnel. (...)

**Spécificités de l'Agenda**a) Faciliter la mobilité des employés

Le débat sur « comment les droits sociaux des salariés d'une part et la liberté d'établissement et de services d'autre part peuvent être réconciliés? » a été alimentée par de multiples décisions de la Cour européenne de justice au cours des mois passés .

La Commission a depuis réagi et prévoit de passer consciencieusement en revue la situation actuelle et d'organiser un forum pour promouvoir débats et échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes.

D'autres projets importants dans le domaine de la mobilité, en particulier la directive sur "les pensions complémentaires" (des normes fiables pour l'acquisition, la conservation et la portabilité des droits à pensions complémentaires) ne sont pas traitées dans l'agenda. La Commission s'est trouvée dans une impasse politique en raison de la résistance constante d'un certain nombres d'Etats membres. Pourtant, rien ne laisse penser que la Commission ait entièrement abandonné ce projet (...).

b) Des règles plus strictes contre la discrimination

Pour la Commission un traitement égal de tous les citoyens de l'Union Européenne est indispensable pour accomplir les piliers de l'agenda "Opportunités, Accès et Solidarité". Ainsi, la Commission comme le Parlement Européen ont développé des projets pour renforcer les directives existantes sur l'anti-discrimination et l'égalité de traitement.

Les directives actuelles obligent les Etats membres à prendre des mesures contre les discriminations liées à la religion ou la croyance, au handicap, à l'âge et à l'orientation sexuelle dans l'emploi. Ces directives exigent aussi des Etats membres qu'ils préviennent les discriminations fondées sur l'origine raciale ou ethnique dans l'emploi, l'éducation, la protection sociale et l'accès aux biens et services.

Au cours des années précédentes presque tous les Etats membres ont tenté de mettre en œuvre ces directives. Ces derniers mois, des mesures d'infraction ont été lancées contre plusieurs Etats membres dont la mise en œuvre des directives n'était pas conforme. Ces changements n'auront aucun impact massif sur le droit du travail. (...)

c) La mobilité des patients

Au cours des années passées, la Cour Européenne de justice a, à de multiples reprises, décrété que les services de santé fournis au citoyen européen dans des Etats membres autres que son pays de résidence peuvent être considérés comme des services dans le marché intérieur du pays . Cela signifie que la liberté de services doit être respectée même par les fournisseurs publiques d'assurance santé. En conséquence, la Cour Européenne de justice a permis aux citoyens de l'Union Européenne d'obtenir des soins et des remboursements dans les autres pays européens.

De nombreux pays ont ignoré ces décisions par peur de voir des pertes financières dans leurs systèmes d'assurance maladie. Cette nouvelle directive exigera que les Etats membres transposent les décisions de la Cour européenne de justice dans leur loi nationale (...)

Andreas Zimmermann,

Directeur des affaires sociales, ULA

www.ula.de

Article complet sur:

www.cec-managers.org

PROJET DE REVISION DE LA DIRECTIVE SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

Peu de temps après la conférence de Toulouse, de nouveaux événements ont eu lieu exigeant une mise à jour.

Les partenaires sociaux européens ne sont pas parvenus à un accord concernant cette réforme. Le traité de l'Union Européenne leur permettait grâce au processus dit de « Dialogue social » - d'initier le processus législatif avec leur propre proposition. Cependant, en raison de l'échec des négociations, la Commission détient à présent ce droit. Le projet présenté début juillet 2008 a été clairement critiqué par la CEC European Managers, mais aussi par Business Europe et la CES:

- L'appel de la CEC à une meilleure représentation des cadres n'a pas été pris en considération jusqu'à présent.
- La principale demande de la CES a également été ignorée. Selon le projet, les représentants des syndicats n'auraient ni droit de participer à la création des comités d'entreprises européens, ni droit à une représentation directe au sein d'un comité d'entreprise européens.
- Business Europe s'oppose à l'extension des droits de l'information. Plus particulièrement, le nouveau projet met l'accent sur le principe "temps utile". Celui-ci permettra au comité d'entreprise européen de préparer une position en avance, par exemple quand la direction centrale projettera une délocalisation transfrontalière de ses opérations.

Les affaires telles que la fermeture de Nokia à Bochum ont vraisemblablement contribué à cette disposition. En effet, dans ce cas le comité d'entreprise européen n'a pas été informé en temps voulu. De plus, l'employeur doit spécifier les sujets du briefing. Les organisations d'employeurs ont lourdement critiqué cette disposition.

La directive fait partie de ce que l'on appelle la procédure de co-décision qui donne au Parlement des pouvoirs étendus. Pour la CEC European Managers, il est essentiel de convaincre dans un future proche les députés européens que les managers ont des besoins de représentation spécifique. Les intérêts des managers ne doivent pas à nouveau disparaître parmi les intérêts généraux et non spécifiques des employés.

Andreas Zimmermann, ULA

RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES À CHANTILLY LES 10 ET 11 JUILLET

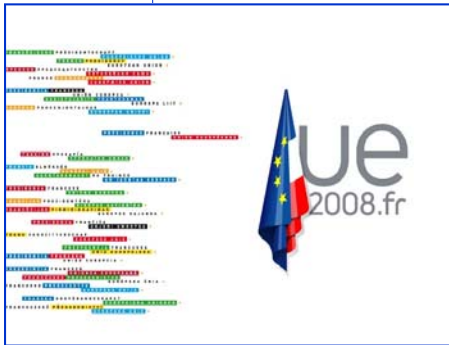
La réunion informelle qui s'est déroulée à Chantilly les 10 et 11 juillet s'est articulée autour de trois grands thèmes de débat :

- "La mondialisation et le changement climatique",
- "Les nouveaux défis démographiques et l'évolution de l'activité tout au long de la vie",
- "La cohésion sociale et la non-discrimination"

Voici les principales conclusions du débat des ministres du travail et des politiques sociales pendant leur réunion informelle à Chantilly:

Premièrement, les ministres ont insisté sur la nécessité de rendre l'Europe sociale plus concrète et plus visible pour les citoyens et d'améliorer sa capacité à répondre aux défis de la mondialisation et du changement climatique. Le fossé entre les citoyens et l'Union européenne est une préoccupation partagée. L'opportunité donnée aux ministres de répondre à des questions soulevées via internet par des citoyens de toute l'Europe a été saluée dans ce contexte.

L'Europe et ses citoyens ne peuvent tolérer l'exclusion de l'emploi d'une partie de la population. Les Etats membres doivent conduire les réformes nécessaires, en particulier sur le marché du travail et dans la protection sociale. En parallèle, la compétitivité de l'Union européenne dans l'économie globale doit être renforcée.



Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la solidarité entre les générations (...). Les politiques qui en découlent ne doivent pas seulement concerner les personnes âgées mais aussi les enfants et les jeunes, dans une perspective de cycle de vie.

Mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale est un autre impératif, dans un contexte de diminution des taux de natalité et de la population active. L'accent a été mis sur la nécessité d'encourager les partenaires sociaux à poursuivre leurs négociations sur ce sujet. La valeur de la parentalité a également été soulignée.

Les ministres ont mis en lumière la contribution essentielle des services sociaux d'intérêt général aux politiques de protection et d'inclusion sociales.

Les ministres ont convenu que la lutte contre la pauvreté exigeait un engagement politique renouvelé. La fixation d'objectifs quantifiés est apparue comme une perspective intéressante, même si les discussions sur sa mise en œuvre au niveau national, puis au niveau européen, devaient être poursuivies.

L'égalité des chances et la lutte contre toutes les formes de discrimination font partie des principales priorités de l'agenda social renouvelé. Les discussions sur la nouvelle proposition de la Commission doivent être lancées sans délai et les ministres ont exprimé leur engagement à les achever afin de compléter l'arsenal législatif communautaire, dans le respect du principe de subsidiarité.

Plus d'informations sur:
www.ue2008.fr

Conférences à venir:

- « La mobilité des travailleurs » : 11 et 12 septembre, Paris
- « Sommet de l'égalité des chances » : 29 et 30 septembre, Paris
- « Forum européen sur les services sociaux d'intérêt général » : 28 et 29 octobre, Paris
- « Les nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation » : 12 novembre, Paris
- « Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes » : 13 novembre, Lille
- « Formation professionnelle et sécurisation des parcours professionnels » : 13-14 novembre, Paris
- « Le dialogue social transnational » : 13-14 novembre, Lyon

LA CFE-CGC S'INSURGE CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LA REFORME DU TEMPS DE TRAVAIL

ACTIVITÉS DES MEMBRES

Le 8 juillet dernier, l'assemblée nationale française a adopté le projet de loi sur la rénovation de la démocratie sociale et la réforme du temps de travail.

Ce projet de loi répond à l'un des engagements majeurs du Président de la République, à savoir la liberté de pouvoir « travailler plus pour gagner plus ».

La CFE-CGC syndicat de l'encadrement dénonce un "retour au siècle dernier" et a déclaré vouloir déposer un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.



Dans une "lettre ouverte au président de la République", la confédération souligne l'inutilité et l'iniquité de cette loi qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur le stress au travail et l'équilibre déjà fragile des cadres entre vie professionnelle et vie familiale.

Avec cette nouvelle loi les cadres pourront travailler jusqu'à 235 jours (voire 282 jours par négociation) au lieu de 218 actuellement. Puis à partir du 219ème jour, ils seront payés 10 % de plus qu'un jour normal, au lieu des 25 % de majoration perçus par les autres salariés lorsqu'ils font des heures supplémentaires.

La CFE-CGC a ainsi appelé à un rassemblement le mercredi 23 juillet face au Sénat.



www.cfecgc.org

REJOIGNEZ CADRES EN RÉSEAU !

NOUVELLES DE LA CEC

Qui?

Le réseau est ouvert à tous les cadres et managers en Europe et au-delà. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, les cadres ne peuvent plus rester isolés. Le réseau CEC European Managers est la seule plateforme d'échange mutuel pour les cadres au niveau européen.

Quels services?

Cet instrument permettra aux cadres de développer leur réseau personnel de contacts et d'échanger des informations sur différents thèmes. Cela peut être particulièrement utile pour les managers qui souhaitent partir travailler à l'étranger ou qui recherchent des pairs dans les Comités d'Entreprises Européens.

Nouvelles fonctions!

Vous pouvez désormais ajouter plus d'informations vous concernant dans votre profil. Vous pourriez le rendre plus attractif en insérant votre photo et votre CV.

Le Forum : vous pouvez y échanger vos points de vue sur de nombreux sujets dans la section Forum et suggérer des améliorations.

La Newsletter de la CEC : vous pouvez vous abonner à la Newsletter de la CEC.

La Newsletter du Forum : vous pouvez vous abonner à la Newsletter du Forum.

Le Panel des Managers: vous pouvez vous inscrire au panel d'enquête pour pouvoir participer à des enquêtes rapides lancées par la CEC.

<http://www.cec-managers.info/>



81A, rue de la Loi
1040 Brussels
TEL : +32 2 420 10 51
FAX : + 32 2 420 12 92
www.cec-managers.org
Email : info@cec-managers.org

A PROPOS DE LA CEC

La CEC réunit 1,5 million de cadres organisés en fédérations nationales et fédérations sectorielles européennes. Depuis la fin des années 1980, la CEC contribue, en tant que partenaire social, au dialogue social européen. Elle s'est donné pour mission de défendre les intérêts spécifiques des cadres, catégorie de travailleurs en progression constante, tout en entretenant le dialogue avec d'autres parties.

La CEC est consultée par la Commission européenne avant toute initiative dans le domaine de la politique sociale en vertu des articles 138 et 139 du Traité CE. Elle fait également partie de la délégation des travailleurs dans les négociations avec les organisations d'employeurs au niveau européen.

La CEC défend une intégration européenne favorable au principe de performance et de concurrence, mais également une économie sociale de marché et la conduite des affaires dans le respect de certaines valeurs, car le respect des obligations sociales apporte une valeur ajoutée certaine à l'économie sur le long terme.